

FILM SUR LA CHASSE AU PHOQUE

Question n° 227—M. Mather:

1. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur la diffusion à l'étranger d'un film qui allègue que la chasse au phoque se pratique avec brutalité au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour répondre aux allégations de ce film?

3. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises au cours des dernières années pour faire face à ces critiques?

L'hon. H. J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. Oui.

2. Non.

3. Le Règlement de protection des phoques a été modifié de manière à interdire explicitement l'emploi de méthodes inhumaines d'abattage par les chasseurs de phoques canadiens, des dispositions ont été prises pour assurer l'application plus rigoureuse du Règlement, des consultations ont eu lieu avec des représentants des sociétés canadiennes pour la protection et la conservation des animaux et des mesures ont été prévues pour permettre aux représentants de ces sociétés de se rendre sur les lieux de chasse du phoque dans le golfe Saint-Laurent.

[Français]

RADIO-CANADA ET LE BILINGUISME

Question n° 229—M. Allard:

1. Est-il exact que la Société Radio-Canada exige le bilinguisme chez ses employés du réseau français?

2. Dans le cas de l'affirmative, ladite Société envisage-t-elle d'accorder une prime spéciale à de tels employés?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. La Société Radio-Canada m'informe que le bilinguisme n'est pas une condition d'emploi au réseau français. Il y a cependant plusieurs postes où le candidat doit posséder une connaissance adéquate de la langue anglaise.

2. En réponse à la deuxième partie de la question, la Société Radio-Canada n'envisage pas pour le moment un système de primes spéciales aux employés bilingues.

Le gouvernement, toutefois, s'est engagé, ainsi que l'indique le discours du trône, à continuer à répandre le bilinguisme dans la fonction publique. A cet égard, je tiens à dire que la question d'un supplément de rémunération pour les employés bilingues est présentement à l'étude.

[Traduction]

BOURSES D'ÉTUDE ET D'ENTRETIEN DE LA S.C.H.L.

Question n° 231—M. Allard:

Au sujet des bourses et des subventions accordées par la S.C.H.L., afin d'encourager les études post-scolaires et les travaux de recherche dans le domaine du logement, de l'urbanisme et de sujets connexes dans les universités canadiennes, a) pour les années 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1965 à cette date en 1966, quels ont été le nombre de bourses et la valeur totale de ces bourses attribuées dans chacune des provinces, b) dans la province de Québec, quelles universités ont admis les titulaires et dans quelle proportion?

L'hon. John R. Nicholson (ministre du Travail):

a)	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Colombie-Britannique					
Nombre de bourses	12	8	9	6	6
Valeur totale	\$15,500	\$10,400	\$11,900	\$ 8,000	\$ 8,000
Alberta					
Nombre de bourses	—	1	2	—	—
Valeur totale	—	\$ 1,200	\$ 2,200	—	—
Saskatchewan					
Nombre de bourses	—	—	—	—	—
Valeur totale	—	—	—	—	—
Manitoba					
Nombre de bourses	4	1	3	1	3
Valeur totale	\$ 5,000	\$ 500	\$ 3,500	\$ 500	\$ 3,500
Ontario					
Nombre de bourses	6	7	3	12	13
Valeur totale	\$ 7,400	\$ 8,900	\$ 3,500	\$25,337	\$16,500
Québec					
Nombre de bourses	3	8	10	10	12
Valeur totale	\$ 2,500	\$10,000	\$16,180	\$16,200	\$16,500